

# Rapport du délégué à la Commission «Assurance Qualité»

La Commission "Assurance Qualité" de l'Université de Fribourg s'est réunie quatre fois dans le courant de 2020.

Pour rappel:

"Dans le cadre de la procédure d'accréditation, l'Université évalue de quelle façon elle répond aux [...] standards de qualité<sup>1</sup> prescrits par la loi [...]. Nous vous rappelons que l'accréditation n'a pas pour objectif d'évaluer la performance des prestations de l'Université, autrement dit, la performance de ses résultats, mais au contraire, d'évaluer les processus qui permettent à l'Université d'améliorer en continu son système d'assurance qualité."

Ce processus d'accréditation est obligatoire pour l'ensemble des Universités suisses afin de garantir leur existence et leur financement.

L'APU a été sollicitée par la Commission "Assurance Qualité" pour compléter le document de consultation. Nous y avons travaillé, moi et Matthias Held. Le document a été validé par la Commission et soumis à l'accréditation.

Durant ces 4 commissions, il a été beaucoup entendu des facultés, des enseignants, de la recherche, mais hélas peu des services administratifs et techniques.

Pour la Commission "Assurance Qualité" en tant que délégué de l'APU:

J. Tissot